

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 107 (1999)

Artikel: Frédéric-César de La Harpe : une vie au service de la liberté
Autor: Jequier, Marie-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-74401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Frédéric-César de La Harpe : une vie au service de la liberté

MARIE-CLAUDE JEQUIER

« Je dois tout ce que je suis à un Suisse »... Ces paroles n'auraient rien de très particulier si elles n'avaient pas été prononcées par Alexandre 1^{er}, tsar de toutes les Russies, et si le Suisse en question n'était pas un Vaudois, Frédéric-César de La Harpe.

Né à Rolle le 6 avril 1754, Frédéric-César de La Harpe est une figure historique à la destinée exceptionnelle. Ses deux prénoms révèlent une première influence qui sera déterminante pour lui, celle de son père. Ancien officier au service du Piémont, ce dernier est un grand admirateur de Frédéric le Grand, ainsi que de l'Antiquité. Cette passion pour l'Antiquité, il la transmet tout naturellement à son fils, qui dévore les livres d'histoire. C'est là qu'il puise cette croyance presque fanatique dans la liberté, qui ne le quittera plus et que l'on retrouvera jusque dans son testament !

1768-1782 : les années de formation

En 1768, à l'âge de quatorze ans, La Harpe est envoyé par son père au séminaire de Haldenstein dans les Grisons, fondé par deux partisans de la philosophie des Lumières, membres de la Société helvétique, le Grison Planta et son ami Nesemann. L'enseignement révolutionnaire qui y est donné vise à insuffler l'idéal républicain aux élèves qui sont organisés en assemblée de « citoyens » et se prononcent sur les questions concernant leur école. Avec son cousin Amédée de La Harpe, le futur général, Frédéric-César passera deux années à Haldenstein, déterminantes pour sa formation morale, politique, scientifique et pédagogique.

Le jeune homme poursuit ensuite ses études, d'abord à l'Académie de Genève, principalement en sciences, puis à l'Université de Tübingen,

où il obtient, en 1774, un doctorat en droit. Il a tout juste vingt ans. Dans cette ville, il fait aussi la connaissance d'Henri Monod, de Morges, son aîné de deux ans : c'est le début d'une amitié qui ne se démentira jamais entre les deux hommes. De retour à Rolle, il devient avocat, s'ennuie dans cette petite bourgade et s'installe finalement à Lausanne en 1778, où il entre au Conseil des Deux-Cents. Le jeune républicain, nourri des idéaux antiques et de ceux des Lumières, va être confronté à la situation du Pays de Vaud et à l'absence de liberté qui y règne à cette époque. Dans une célèbre lettre « sur le gouvernement de Berne », le non moins célèbre historien anglais Edward Gibbon a analysé la situation avec justesse et une certaine cruauté : « Que vous manque-t-il ? la liberté : et privés d'elle, tout vous manque ».¹

La Harpe ne cache pas ses sentiments. À son ami Monod, il exprime sa colère et un dégoût grandissants :

Je souffre (...) et me sens humilié, obligé de me dire : tu es né *sujet*, tu as de la fierté, du courage et des vertus, mais la loi t'interdit d'en faire usage (...) et ton fier génie doit plier sous l'insolence méprisante d'un patricien ou sous la fêrule d'un superbe aristocrate ! Grand Dieu ! ; [...] Je ne reconnais pas ce pays-ci comme ma patrie (...). Puisse le Ciel venger ce peuple humilié, puisse l'orgueilleuse cité pleurer son aveuglement !²

L'un des signes les plus visibles de la domination de LL.EE. s'exprime alors à travers l'administration de la justice : les tribunaux se trouvaient à Berne, et si une cour de justice spéciale était réservée aux Vaudois où les débats avaient lieu en français, le tribunal se composait néanmoins exclusivement de patriciens bernois. La Harpe obtient, en 1782, la plus haute charge à laquelle pouvait prétendre un « sujet » : l'autorisation de plaider à Berne. Mais cette proximité du pouvoir va lui faire sentir encore davantage la différence entre un

¹ Louis JUNOD (éd.), « La lettre de Gibbon sur le gouvernement de Berne », in *Miscellanea Gibboniana*, Lausanne, Librairie de l'Université, 1952, pp. 109-141.

² Arthur BOEHTLINGK, *Der Waadtländer Friedrich Caesar Laharpe, der Erzieher und Berater Alexanders I. von Russland, des Siegers über Napoleon I. und Anbahner der modernen Schweiz*, Bern u. Leipzig, 1925. Adaptation française du Dr. Oscar Forel, Neuchâtel, La Baconnière, 1969, pp. 31, 33 et 34.

bourgeois « de Berne » et un sujet vaudois. « Que signifie votre attitude ?... Ignorez-vous peut-être que vous êtes nos sujets ? » lui lance l'avoyer bernois von Steiger lors d'une discussion un peu vive. Cet affront est la goutte qui fait déborder le vase : La Harpe sent qu'il ne pourra jamais vivre dans ces conditions et il décide, à l'âge de 28 ans, d'aller tenter sa chance ailleurs, de s'expatrier.

Après avoir songé un instant à l'Amérique, il accepte d'accompagner en Italie deux jeunes Russes, le frère cadet du comte Lanskoj, alors favori de la Grande Catherine, et l'un de ses cousins. Ce voyage, qui dure toute l'année 1782, est celui qu'accomplissent au XVIII^e siècle les jeunes gens « bien nés » à la découverte de Rome et du berceau de la civilisation européenne, le fameux « Grand Tour ». À Naples, La Harpe est initié et reçu dans la franc-maçonnerie, comme nombre d'adeptes des Lumières et des idées nouvelles. Les trois voyageurs iront encore jusqu'en Sicile et à Malte avant de regagner Rome. C'est à ce moment-là que La Harpe reçoit une lettre du baron Grimm qui l'invite, au nom de Catherine II, à accompagner les deux jeunes Russes jusqu'à St-Petersbourg où « volontiers on lui fera un sort convenable ».³

1783-1795 : le précepteur des grands-ducs

Frédéric-César de La Harpe se laisse tenter et rallie St-Petersbourg via Venise, Vienne et Varsovie – où il rencontre, dans une loge maçonnique, un autre Vaudois expatrié, Pierre-Maurice Glayre, conseiller du roi de Pologne. Il arrive dans la capitale de l'empire en janvier 1783. Après quelques semaines d'attente, Alexandre Lanskoj l'informe, le 19 mars, qu'il est pressenti pour occuper un poste auprès des petits-fils de Catherine II, Alexandre, son préféré et dont elle espère faire son héritier, et son jeune frère Constantin ; il devra parler le français aux deux jeunes grands-ducs. Mais La Harpe a d'autres ambitions : il fait remettre à l'impératrice un mémoire où il insiste sur l'importance de l'enseignement de la géographie, de la philosophie et surtout de

³ Jean-Charles BIAUDET, Françoise NICOD (éd.), *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I^{er}*, vol. I (1785-1802), Neuchâtel, La Baconnière, 1978, p. 11.

l'histoire : « Tout citoyen qui se destine à être utile à son pays dans le maniement des affaires publiques doit étudier l'histoire ; à plus forte raison doit-elle être l'étude d'un prince... ». Dans la marge du mémoire de vingt-quatre pages, l'impératrice écrit de sa main : « Celui qui a composé cet écrit paraît assurément capable d'enseigner plus que la seule langue française ».⁴ Et la vie s'organise : Alexandre a douze ans et Constantin dix ; Alexandre est un élève doué et attentif, Constantin un enfant difficile. Si Catherine est enchantée de l'enseignement dispensé par La Harpe, ce dernier, en butte aux jalousies des courtisans, n'a pas toujours la vie facile ; on lui reproche bien sûr les idées républicaines qu'il inculque à ses élèves. Ainsi, les intrigues ne manqueront pas pour tenter de lui faire perdre la protection de l'impératrice. Mais celle-ci est imperturbable : on sait qu'elle flirte avec les Lumières ; elle aime elle-même à cultiver une réputation de souveraine libérale, à entretenir des relations amicales avec les philosophes. Pour sa part, La Harpe la renseigne en permanence sur l'enseignement qu'il dispense : il rédige de nombreux mémoires que l'impératrice lit : « (...) je suis infiniment satisfaite de vos soins », lui écrit-elle en 1787. Et à Grimm, elle mande : « La Harpe est un Suisse qui n'est point du tout flatteur et qui lui [Alexandre] fait avaler toutes les couleuvres de l'histoire et toutes les vérités les plus nues à longs traits. »⁵ Alexandre ne lit-il pas Adam Smith à 13 ans ! Malheureusement, les événements de 1789 à Paris n'arrangeront pas la situation de La Harpe, qui est alors présenté comme un dangereux jacobin venu dispenser ses idées pernicieuses jusque sur les marches du trône de Russie. Les choses se gâtent encore davantage en 1790 lorsque, sous le pseudonyme de Philant(h)ropus, puis d'Helvetus, il fait insérer, entre février et octobre, une dizaine d'articles dans le journal londonien *The London Chronicle* pour réclamer de Berne le respect des droits des Vaudois.⁶ À la même époque, il envoie en Suisse à trois amis sûrs (Henri Monod, Henri Polier et son cousin Amédée de La

⁴ *Idem*, I, pp. 12-13.

⁵ *Id.*, I, p. 13.

⁶ « To the printer of the *London Chronicle* », articles signés Philant(h)ropus (25-27 février, 29 juin-1^{er} juillet, 1-3 juillet, 3-6 juillet, 13-15 juillet, 17-20 juillet, 20-22 juillet 1790), puis Helvetus (16-18 septembre, 23-25 septembre, 25-28 septembre et 12-14 octobre 1790). Ces lettres seront réimprimées en janvier 1798, sous le titre de *Le Héros de Philant(h)ropus sur une prétendue révolution arrivée en Suisse en 1790*, Paris, Batilliot Frères, 1798, 54 p.

Harpe) un projet de pétition demandant la réunion des anciens États de Vaud. Outrées, LL.EE. interviennent alors auprès de Catherine, par l'intermédiaire du grand-père des grands-ducs, le prince Eugène de Wurtemberg, pour obtenir l'expulsion du coupable. Catherine assure La Harpe de son soutien, mais lui demande néanmoins de ne plus se mêler publiquement des affaires de la Suisse. La Harpe promet, il tiendra parole ; jusqu'à son départ de Russie quatre ans plus tard, il se taira.

En 1793 a lieu un événement curieux qui ne sera pas sans incidence sur les rapports jusque-là sans nuage entre l'impératrice et le précepteur de ses petits-fils. Le 19 octobre, Catherine sonde La Harpe, lors d'un entretien, au sujet d'un projet qui lui tient à cœur : écarter son fils Paul de la succession et proclamer Alexandre, qui vient de se marier, empereur. Elle compte sur La Harpe pour influencer son élève ; mais le précepteur fait semblant de ne pas comprendre ; Catherine n'insiste pas. « Ces deux heures furent au nombre des plus pénibles de ma vie »,⁷ commentera La Harpe.

À la fin de 1794, La Harpe apprend que ses fonctions cesseront le 1^{er} janvier 1795. En mai, il prend congé de son élève et ces adieux sont déchirants : « Souvenez-vous que vous laissez ici », lui écrit le futur tsar, « un homme qui vous est dévoué, qui ne peut pas vous exprimer sa reconnaissance, qui vous doit tout... ».⁸ La Harpe quitte alors la Russie où il a passé onze ans. Il y a appris le russe, « aussi difficile qu'il est sublime », s'y est marié en 1790 avec une demoiselle Dorothee Boehlingk ; il a reçu la croix de St-Vladimir, le grade de colonel et une pension. On lui achète également sa bibliothèque pour les grands-ducs.

Proscrit par Berne à la suite des événements survenus en 1791 dans le Pays de Vaud – son projet de pétition envoyé en 1790 a été saisi –, il ne peut s'établir dans sa patrie et s'installe donc à Genthod, sur territoire genevois, le plus près possible de son pays. Il y mène une vie retirée qui prend fin brusquement en mai 1796, à l'annonce de la mort de son cousin le général Amédée Laharpe.⁹ Commence alors une période d'intense activité politique qui l'amènera à reven-

⁷ Jean-Charles BIAUDET, Françoise NICOD (éd.), *op. cit.*, I, p. 17.

⁸ *Id.*, I, p. 18.

⁹ Pendant la période révolutionnaire, tant le général Amédée que Frédéric-César ont orthographié leur nom Laharpe ; nous avons respecté cette volonté.

diquer justice pour sa famille, puis à se battre pour l'indépendance du Pays de Vaud. Il en sera le représentant officiel à Paris, avant de devenir directeur helvétique et d'être exilé à nouveau après le coup d'État de janvier 1800.

1796-janvier 1798 : la Révolution

La vie du général Amédée Laharpe est un roman à elle seule. Rappelons simplement qu'il s'enfuit en France en 1792, après avoir été condamné à mort et dépouillé de tous ses biens par Berne pour sa participation aux banquets de 1791. Sans attendre de subir le sort de Davel, il s'engage comme volontaire dans l'armée française et parvient rapidement aux plus hauts grades. En 1793 déjà, il est général de brigade, commandant du port de Marseille, puis sert dans l'armée d'Italie en avril 1794, dans la division Masséna. En 1795, il est général de division, sous les ordres de Bonaparte, qui l'apprécie beaucoup : c'est le seul de ses généraux avec qui il use du tutoiement révolutionnaire. Malheureusement, en mai 1796, à la suite d'une méprise, le général Laharpe est tué à Codogno. En apprenant la mort de son cousin, Frédéric-César intervient pour faire restituer à sa famille les biens confisqués par les Bernois en 1792. Il écrit à Bonaparte, qui lui répond le 10 juin : « J'écris à M. Barthélemy et au gouvernement pour que l'on fît restituer au jeune Laharpe les biens de son père. Je verrai toujours avec grand intérêt tous les hommes qui appartiennent à mon brave camarade ».¹⁰ Commence alors un chassé-croisé de lettres, d'interventions qui, d'une revendication familiale, vont se muer en revendication politique. Car Berne refuse avec hauteur la demande, sous le prétexte qu'Amédée Laharpe était un failli et que ses biens n'avaient aucune valeur. Laharpe se fâche : il part pour Paris où il va mener campagne contre LL.EE., une campagne qui gagne en virulence au fur et à mesure que Berne durcit sa position : elle ne soupçonne probablement pas que le petit proscrit vaudois jouit d'appuis importants

¹⁰ Jean-Charles BIAUDET, Marie-Claude JEQUIER (éd.), *Correspondance de Frédéric-César de la Harpe sous la République helvétique*, vol. I (1796-1798) et vol. II (1798), Neuchâtel, La Baconnière, 1982 et 1985. Étienne HOFMANN, Marie-Claude JEQUIER (éd.), Vol. III (1798-1800), Genève, Slatkine, 1998, p. 43, lettre de Bonaparte à Laharpe du 10 juin 1796. Ci-après *Correspondance Helvétique I,II et III*.

à Paris et ce jusqu'au sein du Directoire. Laharpe multiplie les visites et les interventions auprès des amis de son cousin : le directeur Barras, le ministre des Relations extérieures Delacroix, le conventionnel Jean De Bry et bien d'autres. Dans ses mémoires, Laharpe souligne les irrégularités du procès fait à son cousin, irrégularités qui, au-delà du plan juridique, découlent de la relation dominants-dominés entre Berne et les Vaudois. Il montre que Berne ne respecte pas les droits des Vaudois. Delacroix soutient fermement les revendications de Laharpe et le Directoire français prend finalement un arrêté qui charge l'ambassadeur de France en Suisse de négocier avec Berne l'annulation du jugement prononcé contre Amédée Laharpe et la restitution de ses propriétés à sa famille. Mais les Bernois tergiversent : il faudra une lettre « fulminante »¹¹ du ministre pour que Berne se décide, le 15 juin 1797, à amnistier Amédée Laharpe sans qu'il soit nullement question de restitution de ses biens. Frédéric-César est bien entendu exclu de l'amnistie !

À Paris, Laharpe multiplie écrits, articles, entrevues, avertissements, menaces tandis qu'il fait paraître dans un journal qui est l'organe officieux du Directoire français, *L'Ami des Lois*, des articles virulents et prophétiques. Il avertit aussi directement les Bernois, par l'entremise du bailli de Morges, Thormann, un ami de Monod : « MM. de Berne ne s'aperçoivent pas que, les temps étant changés, ce qui était supportable ci-devant n'est plus admissible aujourd'hui (...) S'ils attendent qu'on procède à la convocation de ces assemblées primaires, ne perdent-ils pas les avantages qu'ils auraient pu conserver en faisant d'eux-mêmes des réformes essentielles ? ».¹² Il est prêt à rencontrer la délégation bernoise à Paris et en même temps fulmine contre Madame de Staël qu'il sait intriguer en faveur des Bernois : « C'est une infernale gueuse ».¹³ Il rencontre même Bonaparte : « La première fois que je le vis, en 1797, dans sa petite maison de la rue Chantereine, (...) il me frappa par la précision de ses questions et de ses réponses et par le talent de réduire aux termes les plus simples les objets de discussion. »¹⁴

¹¹ *Idem*, I, pp. 508-509, lettre de Delacroix à Barthélémy, 10 mai 1797.

¹² *Id.*, I, p. 205, lettre de Laharpe à Monod, 3 nov. 1797.

¹³ *Id.*, I, p. 292, lettre de Laharpe à Brun, 30 sept. 1797.

¹⁴ Marie-Claude JEQUIER, « Frédéric-César Laharpe, Benjamin Constant et Mme de Staël face à la Suisse (1797-1814) », in *Revue historique vaudoise*, 1978, p. 47.

Finalement, toute l'activité qu'il déploie porte ses fruits : le 8 nivôse (28 décembre 1797), le Directoire prend un arrêté qui rend les « gouvernements de Berne et Fribourg responsables personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud ».

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les raisons de l'intervention française en Suisse. Ces questions ont été longuement débattues et discutées. Les adversaires de Laharpe l'ont accusé d'avoir été traître à son pays ; ses partisans l'ont remercié de l'avoir libéré. Il est certain que la France ne pouvait laisser subsister sur sa frontière des cantons suisses qui intriguaient contre elle et soutenaient si ouvertement la Coalition. D'autre part, l'entêtement des Bernois à ne pas voir que la situation avait changé et l'état de déliquescence de l'ancienne Confédération ne pouvaient mener qu'à la chute de l'Ancien régime en Suisse.

Quant à l'accusation de trahison, Laharpe s'en est à plusieurs reprises expliqué. Son pays, sa « patrie » ne pouvait être un pays où il ne jouissait pas des mêmes droits politiques que les autres. Son « pays » ne pouvait être que celui où régnait la liberté, pas celui où il était né mais d'où il avait été banni injustement. Monod définit ainsi les sentiments de son ami : « S'il était attaché à son pays, il n'avait pas les mêmes sentiments pour les Bernois ; éloigné par eux, il était dégagé de tout lien à leur égard ». ¹⁵ Cette attitude sera celle de toute sa vie. Formé à Haldenstein où règne l'esprit de la Société helvétique, il a de la Suisse une idée romantique, toute imprégnée des idéaux du XVIII^e siècle. Sa Suisse, c'est celle des « anciens Suisses » qui symbolisent aux yeux de l'Europe entière la liberté, celle de Guillaume Tell affrontant et triomphant du bailli Gessler. Même la Révolution française considérait Tell, le Suisse mythique, comme l'un de ses héros, sans parler de la littérature ou de la musique ! Tout naturellement, aux yeux de Laharpe, le bailli Gessler s'incarne dans ceux qui, en Suisse, ont trahi les idéaux des fondateurs de la Confédération, et en premier lieu les arrogants Bernois et leurs baillis envers qui il n'a pas de termes assez durs : « Le sang impur du Deux Cents de Berne entier ne vaut pas celui d'un seul patriote ». ¹⁶ Mais les gouvernants des petits

¹⁵ Jean-Charles BIAUDET, « Henri Monod et la Révolution vaudoise de 1798 », in *RHV*, 1973, p. 128.

¹⁶ *Correspondance Helvétique*, I, p. 344, lettre de Laharpe à ses concitoyens du Pays de Vaud, 23 janv. 1798.

cantons fondateurs sont également l'objet de sa colère, eux qui ont des « sujets » et qui sont fanatisés par des prêtres ignorants et stupides, eux qui sont « devenus depuis longtemps les méprisables suppôts du despotisme et de la superstition... ».¹⁷ Et ce ne sont pas les Bernois qu'il abhorre, mais ces oligarques bornés qui se sont approprié le pouvoir et les richesses comme leur apanage. Il sera toujours plus indulgent pour les populations : « Plaignons ces hommes, victimes de leur crédulité et des abominables menées de l'oligarchie, éclairons-les, tendons-leur une main fraternelle et consolons-les. (...) Ils ont péri victimes de la rage aristocratique (...) ».¹⁸ Comme l'a décrit son ami Monod,

il perséverait jusqu'à l'opiniâtreté lorsqu'il s'agissait de ce qu'il jugeait être l'intérêt de la liberté et des droits de son pays. Pour ce dernier objet surtout il savait se plier à tout ; sacrifice de relations, de temps, d'argent, veilles, travaux, rien ne lui coûtait pour réussir. D'ailleurs ennemi acharné de ceux qui, pendant le débat, osaient lui résister, à peine l'avait-il emporté qu'ils ne trouvaient plus en lui qu'un ami généreux.¹⁹

Lorsqu'en janvier 1798, il envoie à ses amis du Pays de Vaud ses *Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique*, qui deviendra une sorte de mode d'emploi pour la Révolution, il recommande aux Vaudois de se parer de la couleur verte, « signe de ralliement des anciens Suisses ».²⁰ Peu après, il se fait l'avocat passionné de la nouvelle constitution helvétique. À Glayre, il écrit le 5 février : « En un mot, Citoyen, notre but est de procurer à la Suisse une constitution qui lui procure union, force et liberté (...) ».²¹ Et quinze jours plus tard au même Glayre :

Aucune nouvelle ne pouvait me faire autant de plaisir que celle de l'acceptation de la Constitution. Je tremblais qu'on hésitât et les

¹⁷ *Id.*, II, p. 441, lettre de Laharpe à Bégou, 26 mai 1798.

¹⁸ *Id.*, II, p. 83, lettre de Laharpe à l'Assemblée provisoire, 12 mars 1798.

¹⁹ Jean-Charles BIAUDET, « Henri Monod et la Révolution vaudoise de 1798 », in *RHV*, 1973, pp. 126-127.

²⁰ *Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique*, Paris, 1798. Signé Frédéric-César Laharpe et Perdonnet.

²¹ *Correspondance Helvétique*, I, p. 385, lettre de Laharpe à Glayre, 5 févr. 1798.

conséquences pouvaient nous devenir fatales ; car il ne vous fût resté que ces deux chances à courir, ou d'être partagés tout de suite, ou d'être incorporés dans la suite, si la République lémanique eût été entièrement détachée de la Suisse.²²

Il sermonne même ses compatriotes qui se montrent réticents lorsqu'il s'agit de faire partie de la République helvétique : « Ne dirait-on pas que c'est la mer à boire de s'unir à des hommes qui ne parlent que l'allemand ! »²³ C'est avec la même vigueur qu'il combattra le projet un instant caressé par le général Brune de constituer une « République rhodanique » !

Mars-juillet 1798 : « Ministre » à Paris

Le 4 mars 1798, l'Assemblée provisoire vaudoise nomme Laharpe « agent de la nation vaudoise auprès du Directoire exécutif ». Cette mission, Laharpe la prend très au sérieux et elle l'absorbe complètement : il se fait l'écho des plaintes des Vaudois au sujet des exigences de l'armée française, de ses généraux, de ses commissaires, plaide même pour les populations bernoises tombées dans la misère. Le 27 mars, il écrit à Talleyrand, ministre des relations extérieures : « Il n'est pas moins utile que le Directoire exécutif sache que les vampires qui suivent les traces de ces braves soldats qui ont excité notre admiration par leur courage et leur discipline, semblent avoir pris à tâche de faire maudire la liberté et de créer des réactions ». Au même le 15 avril : « Citoyen Ministre, si l'on veut créer une Vendée dans nos montagnes, on n'a qu'à continuer (...) il semble qu'on veuille pousser à bout un peuple, dont l'unique tort fut d'avoir été fanatisé momentanément par les oligarques... ».²⁴ Ces discours, on s'en doute, ne plaisent pas au Directoire français et les relations entre celui-ci et Laharpe, qui est aussi provisoirement le représentant de la Suisse, jusqu'à l'arrivée le 10 mai de Joseph Zeltner, ministre de la République

²² *Id.*, I, p. 435, lettre de Laharpe à Glayre, 19 févr. 1798.

²³ *Id.*, I, p. 428, lettre de Laharpe à Brun, 16 févr. 1798.

²⁴ *Id.*, II, p. 184 et 285, lettres de Laharpe à Talleyrand des 27 mars et 15 avril 1798.

helvétique, se tendent. L'ancien et implacable ennemi de Berne, se fait le défenseur de l'ennemi vaincu, il transmet les doléances des Bernois à Merlin et contresigne les mémoires remis à Talleyrand par les députés de Berne venus se plaindre. « Je ne me repens point », notera-t-il plus tard, « de les avoir protégés. Quand la générosité ne me l'eût pas commandé, deux cent cinquante ans d'union avec eux (...) m'en imposaient le devoir ».²⁵ C'est l'époque où la Suisse est « rançonnée » par le commissaire Rapinat, qui inspirera au doyen Bridel ces mots cinglants : « Le bon Suisse qu'on opprime voudrait savoir si Rapinat vient de rapine ou rapine de Rapinat ». Le Directoire français ne fait plus confiance aux plaintes incessantes et virulentes de Laharpe, qui se déclare « découragé ».

C'est le moment que choisit le Directoire helvétique pour s'opposer à un « coup d'État » de Rapinat, qui avait remplacé deux des directeurs helvétiques. Il nomme, les 29 et 30 juin, Laharpe et Ochs directeurs.

Laharpe n'apprendra sa nomination que le 6 juillet. Il avait jusqu'alors et dès avant la Révolution annoncé qu'il n'accepterait aucune charge, pas même celle de ministre à Paris. « Les conjonctures et ma position m'ont fait adopter une tournure polémique qui ne doit pas être celle d'un dépositaire de l'autorité ».²⁶ Mais la situation a changé ; la Suisse a besoin de lui et, après avoir annoncé au Directoire français qu'« il n'est point dans mon caractère d'être la créature d'aucun gouvernement étranger »,²⁷ il part pour Aarau où se trouve le gouvernement helvétique.

Août 1798-janvier 1800 : au Directoire helvétique

Début août, il se met au travail : « Les affaires nous pleuvent », écrit-il à Zeltner. « À 8 heures en séance, nous en expédions plus de soixante jusqu'à 2 heures, et nous nous rassemblons souvent le soir ; aussi nos secrétaires succombent, mais rien ne demeure en arrière ».²⁸ En effet, tout est à construire. « La Suisse n'ayant jamais connu ce qu'on appelle

²⁵ *Id.*, II, p. 495, note de Laharpe à la suite d'une lettre de la Chambre administrative de Berne du 14 juillet 1798.

²⁶ *Id.*, II, p. 402, lettre de Laharpe au Directoire helvétique, 10 mai 1798.

²⁷ *Id.*, II, p. 468, lettre de Laharpe à Reubell, 6 juillet 1798.

²⁸ *Id.*, III, lettre de Laharpe à Zeltner, 3 août 1798.

un système financier, il a fallu créer cette partie », écrit-il dans une longue lettre à son ami Jean De Bry.²⁹

La première affaire qui occupe le gouvernement helvétique en été 1798 est le traité signé le 9 août avec la France, bien plus imposé que négocié. La Suisse doit accepter une alliance non seulement défensive, mais également offensive et donc la mise à disposition de troupes. La contrepartie : un traité de commerce qui ne sera jamais signé et la promesse de l'évacuation des troupes à l'automne que la guerre rendra caduque.

En septembre a lieu la terrible répression du soulèvement de Nidwald : les massacres de Stans laisseront dans la mémoire collective une trace ineffaçable. Puis surgissent les menaces de guerre : les opérations militaires commencent en mars 1799 et vont durer jusqu'en octobre, au moment où Masséna libère l'ensemble du territoire helvétique des armées autrichiennes. La guerre n'a pas duré longtemps, mais le désastre est total. Les exigences françaises s'ajoutent aux destructions et à la misère des régions dévastées par les occupants successifs. Non seulement les troupes françaises vivent aux dépens de la population, mais Masséna exige des contributions des villes de Zurich, Bâle et Saint-Gall. La Suisse est exsangue et chaque demande supplémentaire provoque, contre la France et contre le gouvernement helvétique, une vague de haine. Laharpe use de son crédit pour démontrer aux Français le danger qu'il y a à pousser à bout les populations suisses : « Nous sommes à bout de toutes nos ressources, sans magasins et sans argent. Faites l'impossible et dites aux membres du Directoire [français] que s'ils ne nous soulagent pas tout *de suite*, avant qu'il soit six semaines, les Austro-Russes seront aux portes de Besançon avec trente mille Suisses payés par l'Angleterre et enflammés par le désir de se venger : ce n'est plus le cas de plaisanter. Nous sommes décidés à tout, et surtout à déclarer en corps à la Nation que, ne pouvant plus l'aider et les Français foulant aux pieds tous les traités, nous résignons nos pouvoirs et la laissons maîtresse de faire ce que le désespoir lui dictera. »³⁰

²⁹ *Id.*, III, lettre de Laharpe à De Bry, 10 août 1798.

³⁰ *Id.*, III, lettre de Laharpe à Zeltner, 25 juillet 1799.

Pourtant, les mesures décidées par le gouvernement helvétique à ce moment-là annoncent déjà la Suisse moderne. Mais il faudra attendre 1848 pour qu'elles puissent enfin donner naissance à un véritable État. Sans ressources, en butte à la rapacité des commissaires français, en butte aussi à l'opposition grandissante des partisans de l'Ancien régime, le Directoire helvétique se trouve dans une situation impossible. Il est réduit à l'impuissance par l'opposition des Conseils législatifs ; cette paralysie pousse une partie de ses membres à imaginer que seul un changement de constitution, qui donnerait des pouvoirs plus étendus au Directoire, serait à même de rompre le cercle vicieux. À son vieux complice Monod, Laharpe écrit le 29 novembre :

Le courage m'abandonne et depuis que je vois le peu de probabilité de la réussite, je perds jusqu'à l'envie de travailler. Il ne nous reste plus que deux choses :

Changer notre Constitution *ex abrupto*, et faire passer toutes les lois organiques financières, judiciaires et militaires qui peuvent assurer notre existence politique en forçant l'exécution de la loi qui ordonne l'ajournement annuel pendant trois mois ;

Si la mesure précédente ne peut avoir lieu, se séparer de nouveau pour former la Rhodanique ou Lémanique.

Les deux mesures ne peuvent s'exécuter que d'accord avec nos puissants voisins. J'ai provoqué à ce sujet Siéyès et Bonaparte, mais sans me compromettre. L'amî que vous avez vu est chargé de lire au premier des notes à ce sujet. En attendant sa réponse, S[ecretan] et moi travaillons à une révision complète, mais sans en communiquer avec qui que ce soit. Si la mesure est approuvée, nous sommes décidés à la tenter : c'était ma vieille idée.³¹

C'est bien un coup d'État que Laharpe envisage et il compte sur l'appui des consuls Siéyès et Bonaparte, qui bien entendu temporisent. Mais le 8 janvier 1800, un autre « coup d'État » a lieu : les Conseils législatifs destituent Laharpe, Secretan et Oberlin et nomment un nouveau Directoire de sept membres. Laharpe se retire à Lausanne.

Laharpe a été directeur helvétique une année et demie durant. Était-il qualifié pour gouverner ? Susceptible, impulsif, il apparaît à la fois comme un idéologue pour qui la politique est l'application

³¹ *Id.*, III, lettre de Laharpe à Monod, 29 nov. 1799.

d'un idéal et comme un romantique qui avait de son pays et des idées des philosophes une vision idéaliste. Il ne sut pas diriger les gens et les événements. Mais qui l'aurait pu dans une situation aussi inextricable et contradictoire ? D'ailleurs, l'éviction de Laharpe, l'homme fort du Directoire, n'était que le premier d'une longue série de coups d'État, de « jeux de ping-pong » entre fédéralistes, partisans de l'Ancien régime, et unitaires, plus ou moins partisans des acquis de la Révolution, où la France joue un jeu trouble. Cette instabilité ne prendra fin qu'en 1802 avec la chute de la République helvétique.

Quant à Laharpe, après une rocambolesque affaire de documents vrais ou falsifiés qui lui valent une arrestation et une évasion non moins rocambolesques, il se retire dans la propriété qu'il a acquise non loin de Paris, au Plessis-Piquet. C'est à ce moment, en été 1800, qu'il est reçu par Bonaparte à la Malmaison lors d'une audience de deux heures. Comme à l'accoutumée, Laharpe ne mâche pas ses mots : l'entretien est houleux, Bonaparte lui reprochant d'avoir dressé la Suisse contre la France, ce que Laharpe récuse fermement. Le Premier consul est néanmoins impressionné par la franchise de Laharpe et il avouera plus tard, à l'île d'Elbe, que celui-ci « lui avait dit la vérité qu'alors il avait dédaignée ». ³² Finalement, comme à Catherine en 1790, Laharpe promet à Bonaparte de ne plus se mêler de politique et il tiendra parole jusqu'en 1814.

Cet exil studieux, où Laharpe passe ses journées à l'étude des sciences, à la lecture et aux rencontres avec ses amis, ainsi qu'à sa passion, l'agriculture, est interrompu en 1801, lorsqu'on apprend que le tsar de Russie, Paul I^{er}, qui a succédé à sa mère en 1799, a été assassiné le 23 mars et qu'Alexandre va être couronné tsar. Laharpe décide alors de partir pour Saint-Petersbourg, où il arrivera, non sans difficultés, en août 1801. Il y restera dix mois, jusqu'en mai 1802. Au cours de ce séjour, Laharpe voit presque journellement le tsar. Il paraît à la cour, en tenue de Directeur helvétique, mais n'assiste pas au couronnement d'Alexandre pour ne pas blesser certaines susceptibilités. Car la déférence et les marques d'amitié que le tsar ne cesse de témoigner à son ancien précepteur, qu'il nomme son vrai ami, ne plaisent pas à tout le monde ; les courtisans qui entourent le jeune tsar apprécient peu l'influence du Suisse et intriguent contre lui. Il

³² Jean-Charles BIAUDET, Françoise NICOD (éd.), *op. cit.*, I, p. 20.

est vrai qu'Alexandre demande qu'on consulte Laharpe à tous propos ; il l'a même associé aux travaux du « comité secret » formé de quatre jeunes amis du tsar, et qui sont ses proches. Laharpe rédige force mémoires et notes que le tsar lit scrupuleusement et met en discussion souvent. Il ne tarde cependant pas à réaliser que la présence de l'étranger qu'il est pourrait nuire au tsar ; il se décide à partir. La veille de son départ, le 7 mai 1802, Alexandre remet à Laharpe une lettre pour Bonaparte dans laquelle il exprime « combien il désire sincèrement d'établir un concert plus intime entre les deux gouvernements et d'écartier tout ce qui pourrait y nuire ». ³³ Alexandre laisse à Laharpe le soin de juger s'il doit la remettre à son destinataire ; Laharpe ne la remettra pas, jugeant le futur empereur peu digne de recevoir la lettre du tsar ; il prendra par contre l'initiative d'un contact entre le tsar et Jefferson.

De 1803 à 1813, hormis quelques séjours à Lausanne et à Rolle, Laharpe ne quitte guère sa propriété du Plessis-Piquet, son jardin et ses lectures, ses activités épistolaires et ses études. La Suisse panse ses blessures grâce à l'Acte de médiation, imposé par celui qui est devenu Napoléon I^{er} et à qui Laharpe a promis en 1800 de ne plus se mêler de politique. En 1802, il a même refusé de participer à la Consulta, bien que plusieurs cantons l'aient choisi pour les représenter.

1813-1815 : la fin de l'Empire, le Congrès de Vienne

Les années qui marquent la fin de l'Empire et la Restauration imposée par le Congrès de Vienne sont pour La Harpe une période d'intense activité politique, la seconde après celle des années 1796 à fin 1800.

En 1813, l'Empire français s'écroule. En novembre, les troupes alliées sont sur le Rhin. Après la bataille de Leipzig, Napoléon s'est replié en France, où les Alliés, Alexandre à leur tête, les poursuivent. La Harpe rejoint le tsar dans les premiers jours de janvier 1814 ; celui-ci, après près de douze ans de séparation, lui témoigne publiquement sa reconnaissance : « Tout ce que je suis et tout ce que, peut-être, je vauX, c'est à Monsieur La Harpe que je le dois », ³⁴ dit-il en le

³³ *Id.*, pp. 24-25 ; 30-31.

³⁴ *Id.*, p. 35.

présentant à Frédéric-Guillaume III. Or Alexandre I^{er} apparaît, aux yeux des contemporains, comme Agamemnon, le chef d'une coalition de rois. On n'ignore pas ses principes libéraux et tous ceux qui, en Europe, craignent un retour pur et simple à l'Ancien régime, symbolisé en France par les Bourbons et dans le canton de Vaud par les Bernois, se tournent vers lui avec espoir. Le tsar autocrate de toutes les Russies incarne paradoxalement les espérances des libéraux de l'Europe. Et le chemin pour l'approcher passe par La Harpe.

En effet l'amitié que le tsar témoigne à Frédéric-César, les honneurs dont il le comble, les avis qu'il sollicite de sa part, le font apparaître comme une puissance. L'Empereur le charge même d'examiner les demandes qui lui sont présentées : en quelques mois, il devra se prononcer sur huit mille mémoires et lettres et recevoir trois mille personnes ! C'est à ce moment que La Harpe va, pour la seconde fois, intervenir de manière décisive dans le destin du canton de Vaud et même de la Suisse. En effet, en décembre 1813, les Alliés sont aux portes de la Suisse et tous ceux qui, depuis la Révolution, n'ont cessé de regretter les privilèges perdus, croient que le moment est venu d'un retour à l'Ancien régime. Au moment même où les armées de la Coalition entrent en Suisse le 21 décembre, violant ainsi sa neutralité, une contre-révolution a lieu à Berne. Le régime de l'Acte de médiation est renversé et les survivants de l'ancien patriciat bernois lancent une proclamation, celle du 24 décembre, ordonnant à leurs « chers et féaux sujets de Vaud et d'Argovie » d'avoir à se replacer sous l'autorité de Leurs Excellences ! Ces démarches sont encouragées ouvertement par Metternich et l'Autriche ne fait aucun mystère de ses intentions de rétablir « l'ancien et respectable ordre de choses dans les États de l'Europe ». ³⁵ Alexandre apparaît alors comme l'unique recours : La Harpe, sollicité pour qu'il intervienne auprès de son élève, ne peut partir aussi rapidement (il ne rejoindra le tsar qu'en janvier 1814) : c'est Henri Monod qui se rend au quartier général, muni de lettres d'introduction de La Harpe. Après un voyage difficile, au milieu des armées en mouvement, il obtient une entrevue de deux heures avec le tsar. « L'empereur, dans l'audience qu'il m'accorda, daigna s'entre-

³⁵ Jean-Charles BIAUDET, Marie-Claude JEQUIER (éd.), *Mémoires du Landamman Monod pour servir à l'histoire de la Suisse en 1815*, Berne, 1975 (3 vol) I, p. 49. Note de Schraut au Landamman Reinhard, 8 déc. 1813.

tenir avec moi de la manière la plus ouverte sur les affaires générales, sachant qu'un ami de La Harpe ne pouvait que prendre le plus vif intérêt à ce qui le concernait lui-même ». ³⁶ Monod a d'ailleurs rapporté fidèlement, dans ses mémoires sur la Longue Diète, son entrevue avec le tsar, au cours de laquelle il ne parle pas seulement du canton de Vaud, mais profite de l'occasion pour « prouver que dans le système de la République européenne, la neutralité de la Suisse paraissait être ce qu'il fallait, et que cette neutralité confiée à des hommes libres, uniquement jaloux de rester tels, était en des mains bien plus sûres qu'entre celles de quelques chefs faciles à corrompre... ». ³⁷ Et il quitte le tsar, assuré que le canton de Vaud est sauvé :

Ce prince, aussi modeste que puissant, semblait se plaire à attribuer à son instituteur de La Harpe ce qu'il était, et vouloir faire refluer sa reconnaissance jusque sur la terre qui avait donné naissance à ce dernier. Il réitéra la promesse contenue dans la lettre de sa sœur la grande duchesse Marie que le Canton de Vaud resterait tel qu'il était, libre de se donner sa constitution. Sur l'observation que le Canton d'Argovie ne méritait pas moins, il en dit autant de ce canton, me demanda une note sur l'objet de ma mission, et m'adressa au comte de Nesselrode, chargé des relations extérieures. Ainsi se déroula cette audience mémorable pour les cantons de Vaud et d'Argovie, audience dans laquelle fut fixée leur destinée future, dans laquelle il fut décidé qu'ils resteraient indépendants et libres ; audience qui eut également une grande influence sur le sort du reste de la Suisse, (...) et tous les efforts faits ensuite contre la liberté des peuples de la Suisse durent se briser contre la parole donnée par l'empereur. ³⁸

L'influence dont peut se prévaloir La Harpe, d'autres cherchent à l'exploiter, y compris les Bernois. Bien qu'officiellement, le 21 mars 1814 à la Diète de Lucerne, ils aient déclaré renoncer au canton de Vaud et limiter leurs revendications à l'Argovie, suite aux pressions des ministres alliés (Autriche, Russie et Prusse), des émissaires bernois se rendent à Dijon en ce même mois de mars pour proposer à La Harpe de soutenir un projet qui consisterait à réunir les cantons de

³⁶ *Id.*, I, p. 54 (note).

³⁷ *Id.*, I, p. 57.

³⁸ *Id.*, I, pp. 58, 146 (annexe XIV) et 166 (annexe XVII).

Berne, Vaud et Argovie, en accordant des droits égaux à tous. Étonnamment, La Harpe conseille à ces émissaires de s'adresser aux gouvernements de Vaud et d'Argovie et ne rejette pas vraiment leurs propositions : « La conclusion a été que si le Gouvernement (de Berne) était vraiment disposé à tendre la main aux Vaudois et aux Argoviens, en leur présentant les bases libérales de l'Union dont ces Messieurs m'ont entretenu, c'était le cas d'écouter avec bienveillance », écrit-il à Monod. Et quelques jours plus tard, au même Monod :

Il n'est pas douteux, mon bon ami, que les Bernois ne commencent à s'apercevoir que leur édifice ne peut subsister. Leur amour propre tient à replacer leur République dans son ancienne station. Si les peuples qui en faisaient jadis partie comme sujets, s'y trouvaient associés de nouveau comme citoyens, leur amour-propre serait ainsi sauvé, et tous pourraient être encore très heureux, par cette fusion argovienne-vaudoise-bernoise...³⁹

On imagine l'effet de ces propos sur les députés vaudois qui attendent l'ouverture d'une Diète qui ne peut se faire à cause, entre autres, des intrigues bernoises : ils étouffent de rage et Monod met en garde La Harpe contre ce piège grossier, destiné uniquement à gagner du temps. Et même si la démarche faite par ces émissaires bernois est une anecdote, elle montre combien, pour La Harpe, les principes sont plus importants que les frontières géographiques ou historiques. Peu lui importe vraiment le nom ou la forme d'un État : ce qui compte, c'est que ses habitants jouissent des libertés fondamentales du citoyen. On mesure là à quel point il s'est éloigné de ses compatriotes, pour qui le terme de Vaudois et l'existence du canton de Vaud avait pris tant d'importance depuis la révolution et surtout depuis 1803.

En avril, La Harpe est à Paris avec le tsar. Il le conseille, l'accompagne dans ses visites, même lorsqu'il se rend chez le peintre Gérard pour des séances de pose. Son influence est grande. Au point qu'il parviendra à faire échouer une ultime tentative pour rendre l'Argovie

³⁹ Marie-Claude JEQUIER, « F.-C. Laharpe, le canton de Vaud et Berne en mars 1814 », in *Cahiers Vilfredo Pareto*, 1970, pp. 48 et 53, lettres de La Harpe à Monod, 28 et 29 mars 1814.

à Berne. Alors en mission à Paris, Monod apprend, par Capo d'Istria, que des menaces sérieuses pèsent sur l'Argovie. Il écrit immédiatement à son ami :

Je vous écris mon très cher, de chez Stapfer où je suis accouru effrayé, en sortant de chez M. le comte de Capo d'Istria. Voici ce que j'y ai appris.

Il va proposer aujourd'hui (...) que :

- 1) Aarau soit ville confédérale ;
- 2) que Aarburg soit remis à la Confédération ;
- 3) que le reste de l'Argovie bernoise soit rendu à Berne.

(...) Je me hâte de vous aviser, afin que vous voyiez si vous jugez que la chose puisse aller ainsi ; ou que, si vous en jugez autrement, vous parliez à temps.⁴⁰

L'intervention eut lieu, comme en témoigne Monod dans ses *Mémoires* :

L'audience (...) de l'empereur de Russie fut plus intéressante en ce qu'il nous réitéra l'assurance que l'Argovie ne serait pas réunie à Berne. Là-dessus de Mulinen crut devoir prendre la parole et défendre les droits de son canton, mais l'empereur se prononça d'une manière péremptoire, ce qui me tira d'un grand embarras (...). La manière dont ce prince s'expliqua à l'audience qu'il nous donna fut la réponse à mon billet à de La Harpe, qui m'avait déjà prévenu de l'issue. Ainsi, par un hasard extrêmement heureux, fut paré le coup le plus funeste, qui pût être porté à l'Argovie.⁴¹

Il n'y a pas jusqu'à Benjamin Constant, inquiet d'une restauration et soucieux que la France jouisse d'une constitution, qui ne prenne sa plume : le 21 avril, il écrit à La Harpe : « Le salut de la France est dans les mains de votre empereur, et, en recommandant à votre attention des réflexions qui ont un but noble et utile, on est sûr de les faire arriver au souverain le plus magnanime par l'organe le plus digne de les lui exposer. » Plus loin : « C'est à vous, Monsieur, que le

⁴⁰ Jean-Charles BIAUDET, Marie-Claude JEQUIER (éd.), *op. cit.*, II, pp. 346-347.
Note de Monod à La Harpe, juin 1814.

⁴¹ *Id.*, pp. 248-249.

monde remercie de l'avoir formé, à vous dont le nom se prononce avec reconnaissance toutes les fois que le sien est prononcé avec admiration, à être le noble intermédiaire entre lui et le bien public qu'on menace peut-être sans le vouloir. »⁴²

En octobre 1814, La Harpe rejoint le tsar à Vienne, où il poursuit sa mission de conseiller, rédigeant notes, mémoires et rapports sur les affaires politiques. Député, avec l'Argovien Rengger des cantons de Vaud, Argovie, Tessin et Saint-Gall, il intervient auprès du comité chargé des affaires de la Suisse. Et cette confiance que le tsar lui témoigne si ouvertement lui vaut toujours jalousies, mesquineries et petites intrigues.

Le retour de Napoléon, le 1^{er} mars 1815, survint alors comme un coup de tonnerre : la Coalition se reforme, bien décidée à en finir une fois pour toutes avec les idées de la Révolution et ceux qui les incarnent. Et ce sera Waterloo !

En septembre, Laharpe rejoint le tsar à Paris, mais l'ambiance n'est plus la même ; le tsar subit de nouvelles influences. L'heure est à la réaction et il n'osera pas avouer à La Harpe qu'il vient de signer, le 26 septembre, la Sainte-Alliance !

1816-1838 : retour à Lausanne, la politique vaudoise

Après un exil de plus de trente ans, La Harpe revient s'installer à Lausanne en 1816, d'abord à Cour, puis dès 1817, à Marterrey, en face de la cathédrale, et ce jusqu'à sa mort en 1838. Il a 63 ans et, loin de se désintéresser de la politique, il va s'enflammer pour un nouveau combat qui en fait n'a pas changé, même si les adversaires sont différents : celui du libéralisme. Au tsar, il écrit de longues lettres en lui rappelant que « les excès de la tyrannie en amènent la chute », et « ce que le courage, la persévérance et l'énergie du faible peuvent opérer contre l'oppression. »⁴³ Mais il n'est plus guère écouté et la

⁴² Marie-Claude JEQUIER, « Frédéric-César Laharpe, Benjamin Constant et Mme de Staël face à la Suisse (1797-1814) », *RHV* 1978, pp. 52-54, lettre de Constant à La Harpe, 21 avril 1814.

⁴³ Jean-Charles BIAUDET, Françoise NICOD (éd.), *op. cit.*, I, p. 43, lettres de l'été 1820.

mort du tsar en 1825 mettra un terme définitif à ces relations hors normes, nouées entre un enfant et son précepteur en 1783.

À Lausanne en revanche, devenu membre du Grand conseil, il ne tarde pas à se manifester. Bien qu'il ait à ses débuts dit du bien des membres du Grand conseil et du Conseil d'État – « Le Grand Conseil offre (...) dans sa composition tous les éléments qui promettent des discussions éclairées, des délibérations sages »⁴⁴ –, il ne tarde pas à prendre ses distances. Dès 1817, il se plaint du « calme et du froid bon sens qui caractérise les députés (...), car il les éloigne de toute idée de changement ». ⁴⁵ Or ces changements s'imposent : dès 1820, La Harpe réclame des modifications de la constitution de 1814, qui viseraient à séparer nettement les pouvoirs législatifs et exécutifs. Mais ses interventions au Grand conseil ne connaissent pas de succès. Il songe à donner sa démission, car il se sent isolé et reproche aux membres du Conseil d'État leur hostilité au changement : « ils auraient pourtant tout loisir de proposer des modifications : ils ont seuls l'initiative et jouissent d'une grande autorité personnelle ». ⁴⁶ Monod lui conseille de ne pas se décourager, mais aussi de tempérer son langage : « Vous pourriez avoir une grande influence au Grand Conseil, mais vous n'avez pas connu son esprit ». ⁴⁷ Tous deux s'accordent pour constater l'existence d'un état d'esprit commun à la plupart des députés et lié à l'origine paysanne de ces derniers : il se traduit dans leur crainte du changement et par leur manque de goût pour les mouvements oratoires.

Le combat autour du mouvement du Réveil va donner l'occasion à chaque partie d'avoir une plate-forme. Les libéraux, emmenés par La Harpe et qui s'expriment à travers *Le Nouvelliste*, se mettent à revendiquer, avec le respect de la liberté religieuse, celle des droits individuels. Jules Muret de son côté, dans *La Gazette de Lausanne*, estime que la liberté doit être soumise à la loi, parce qu'elle peut se transformer en anarchisme, la loi étant « la représentation du vœu général ». ⁴⁸ Mais au travers des débats sur le Réveil et la liberté de la

⁴⁴ *Id.*, III, p. 163.

⁴⁵ Danièle TOSATO-RIGO, *Portrait d'un père de la Patrie : le Landamman Muret (1759-1847)*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1988, p. 123.

⁴⁶ *Id.*, p. 125.

⁴⁷ *Id.*, p. 124.

⁴⁸ *Id.*, p. 130.

presse, ce sont les attributions du Conseil d'État que les libéraux remettent en cause, essentiellement le mode électoral qui attribue au seul gouvernement l'initiative des lois. En 1826, La Harpe propose des modifications par voie de motion : elles sont refusées. La révolution libérale de décembre 1830 ne le satisfera pas non plus : il qualifie les révolutionnaires de « hideux sauvages ». ⁴⁹ La constituante de 1831 ne se livrera qu'à une révision partielle de la constitution et il faudra attendre 1848 pour effacer toute trace de la restauration. À travers *Le Nouvelliste*, La Harpe poursuivra son combat, infatigable.

La Harpe meurt à huitante-quatre ans, le 30 mars 1838.

Il était atteint depuis plusieurs années d'une infirmité douloureuse, irritée encore dans les derniers temps par l'excès du travail. Occupé à la rédaction de ses mémoires, il sentait qu'il n'avait pas de moments à perdre, aussi travaillait-il, malgré son grand âge, jusqu'à 15 heures par jour (...) Monsieur La Harpe avait conservé jusqu'à la dernière crise, toutes ses étonnantes facultés intellectuelles, sa vivacité d'esprit, la vigueur de sa logique et son étonnante mémoire (...) ⁵⁰

En effet, à côté de son activité politique, l'homme continue à se passionner pour les sciences : il ne manque aucune séance de la *Société suisse des sciences naturelles* et joue un rôle actif durant les premières années du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire ; il offrira également au Musée de géologie sa collection de minéraux de Russie que le tsar lui avait offerte. Dans son testament, « il lègue au canton de Vaud sa bibliothèque (...) et divers objets appartenant aux sciences physiques et naturelles. – Le portrait de l'empereur Alexandre, don de ce souverain, en émettant le vœu qu'il soit placé dans la salle du Grand conseil. – » À la fin de ce testament, s'adressant à ses amis, il rappelle ses idéaux de jeunesse sous forme d'autoportrait :

Il aima beaucoup son pays et s'occupa sans cesse des moyens d'assurer son indépendance et de lui procurer les institutions sans lesquelles il ne peut exister ni liberté véritable, ni esprit public (...) Puissent les vraies lumières pénétrer doucement dans les lieux les plus écartés,

⁴⁹ *Id.*, p. 150.

⁵⁰ *Nouvelliste vaudois*, 3 avril 1838, p. 4.

éclairer les hommes de toutes les classes, qui tous ont un droit égal à l'instruction, faire avancer leur civilisation, les rendre plus sages, plus justes, plus humains, et puisse la grande cause de la liberté, que nous avons vu trahie, bafouée, insultée par tant de charlatans, de fourbes et d'hypocrites, toujours devancée par les lumières dont elle doit être inséparable, triompher enfin, pour le bonheur de la pauvre humanité. C'est en croyant à cet avenir qui me console du présent que je clos mon testament.⁵¹

Au cours d'une cérémonie imposante, le canton de Vaud accompagne La Harpe au cimetière de la Sallaz : des délégations du Conseil d'État, du Grand conseil, du tribunal, de l'Académie, de la justice de paix, de la municipalité, des étudiants, des élèves et « une foule innombrable de citoyens » rendent un dernier hommage à Frédéric-César de La Harpe, figure décidément incontournable, dont la vie et la personnalité continuent, encore aujourd'hui, à passionner les historiens.

⁵¹ *Gazette de Lausanne*, 10 avril 1838, p. 4.